

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3262>

**8 mars - 17 mars : Agir pour  
l'égalité salariale et  
l'augmentation indispensable  
et urgente des rémunérations,  
des bourses et des pensions**

Date de mise en ligne : jeudi 3 mars 2022

- PUBLICATIONS - Tracts et Communiqués - Communiqué Intersyndical ESR -

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

